

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE N° 2010-837 DU 23 JUILLET 2010 RELATIVE À
L'APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION -
(N° 2300)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.